

2023

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**



Table des matières

CADRE JURIDIQUE	3
CLOTURE DE L'EXERCICE.....	5
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
Dépenses de fonctionnement	6
Chapitre 011	7
Chapitre 012	7
Chapitre 65	7
Chapitre 66	7
Chapitre 67	7
Chapitre 042	8
Recettes de fonctionnement.....	8
Chapitre 013 :	8
Chapitre 70 :	9
Chapitre 74 :	9
Chapitre 75 :	9
Chapitre 77 :	9
SECTION D'INVESTISSEMENT	9
Dépenses d'investissement.....	9
Recettes d'investissement	10

CADRE JURIDIQUE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour le SMICTOM Lot Garonne Baise. Elle sera, comme le compte administratif 2022, disponible sur le site internet du syndicat.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Compte de Gestion :

Le Compte de Gestion est établi par le comptable des Finances Publiques, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président. Le Compte de Gestion de l'année N doit être transmis au Comité syndical au plus tard le 1er juin de l'année N+1. Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le Compte Administratif.

Le Compte Administratif

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice N-1. Il est obligatoire et peut être consulté sur le site internet du syndicat. Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget primitif + Décisions Budgétaires Modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis par le Président au Comité Syndical qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Comité syndical suivant le vote du Compte Administratif.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Administratif

Comme le Budget Primitif, le Compte Administratif est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Comité Syndical examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre Compte Administratif. L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Comité Syndical en raison de l'absence du Président lors du vote du Compte Administratif.

AR Prefecture

047-200020550-20230314-DP2023_04-BF
Reçu le 21/03/2023

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption ;
- Le compte de gestion ;
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
- La délibération d'affectation du résultat.

CLOTURE DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du SMICTOM LGB fait apparaître un résultat global de 3 703 497.55 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement :	1 820 056.24 €
Résultat de clôture d'investissement :	1 883 441.31 €
Excédent global de clôture	3 703 497.55 €

Le SMICTOM LGB pratique le rattachement des charges et des produits à l'exercice.

NATURE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Titres émis	2 409 212.69 €	6 964 547.84
Mandats émis	1 286 003.26 €	5 963 104.10 €
Résultats de l'exercice	1 123 209.43 €	1 001 443.74 €
Résultat reporté	760 231.88 €	818 612.50 €
Affectation du résultat	100 000 €	
Résultats de clôture	1 883 441.31 €	1 820 056.24 €
	Excédent global de clôture	3 703 497.55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

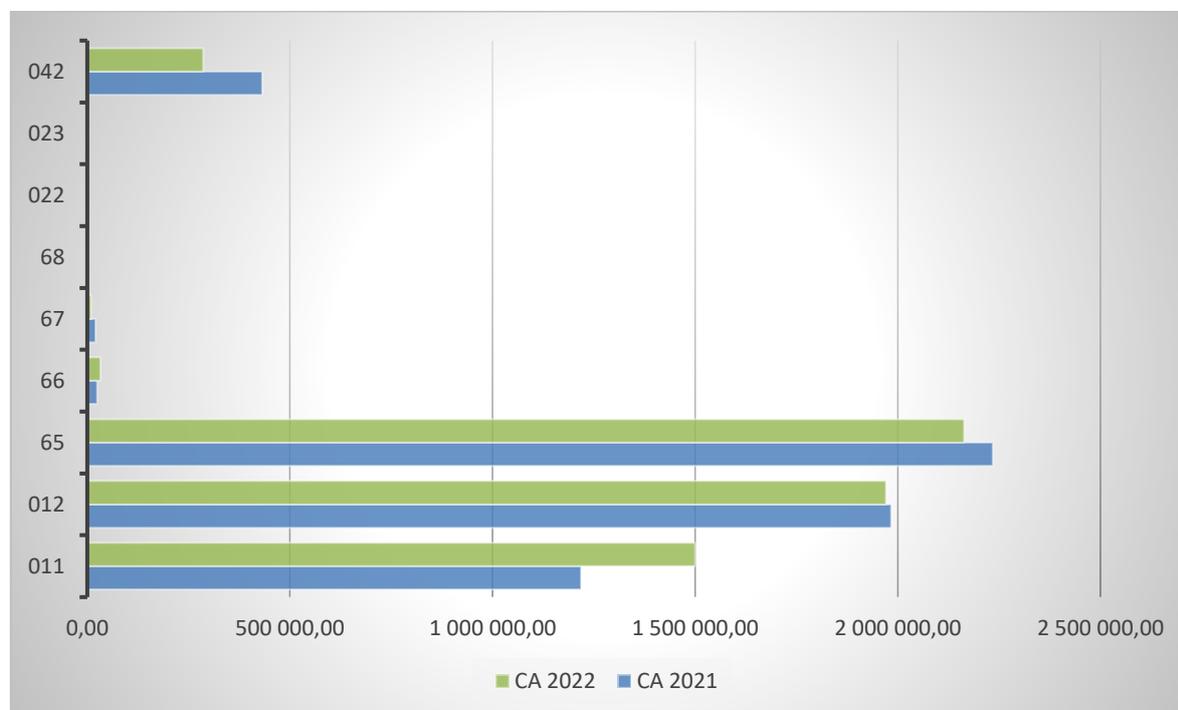
Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à **5 963 104.10 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chap	Libellé	CA 2021 (pour mémoire)	BP 2022	CA 2022	% Réalisé 2022	% Evolution 2021/2022
011	Charges à caractère général	1 218 599,66	1 963 950,00	1 500 204,14	76,39	23,11%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 983 885,26	2 000 000,00	1 970 871,50	98,54	-0,66%
65	Autres charges de gestion courante	2 234 296,20	2 593 000,00	2 163 498,41	83,44	-3,17%
66	Charges financières	24 532,78	35 000,00	32 226,16	92,07	31,36%
67	Charges exceptionnelles	20 512,64	20 000,00	8 984,73	44,92	-56,20%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	1 000,00	914,58	91,46	
022	Dépenses imprévues	0,00	84 850,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	486 688,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 155,78	275 404,00	286 404,58	103,99	-33,57%
	Totaux	5 912 982,32	7 459 892,00	5 963 104,10	79,94	

Dépenses de fonctionnement 2021 / 2022



Chapitre 011

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, réparation des véhicules, impôts, taxes, primes d'assurances, les frais de reprographie. Ce chapitre comprend également les contrats de prestations (traitement du bois, tout-venants déchetteries, déchets verts etc.).

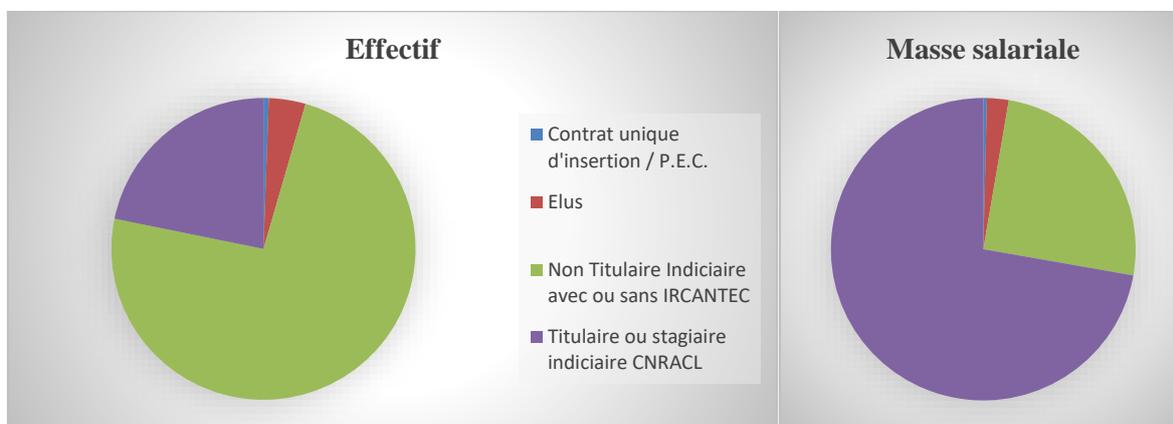
Durant l'année 2022, la hausse des dépenses de ce chapitre a été principalement du :

- ✚ Au gasoil + 24.63 %
- ✚ Aux contrats de prestations : + 37.22 %.

Chapitre 012

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisse de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Répartition par catégorie de salariés



<i>Masse salariale</i>		
<i>Catégories</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Contrat unique d'insertion / P.E.C.	7 074,22	0,38%
Elus	43 462,65	2,31%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	471 313,67	25,09%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	1 356 394,82	72,22%
TOTAL	1 878 245,36	100,00%

Chapitre 65

Autres charges de gestion courante. La dépense la plus importante de ce chapitre concerne le traitement des OMR et du tout venant des déchèteries ainsi que le tri des EML dû à VALORIZON.

Chapitre 66

Intérêts de la dette, ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette ainsi que le cautionnement des garanties financières pour le site de Fauillet.

Chapitre 67

Charges exceptionnelles, ce chapitre concerne l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Chapitre 042

Opérations d'ordre de transfert entre sections. Les dépenses de ce chapitre concernent les amortissements.

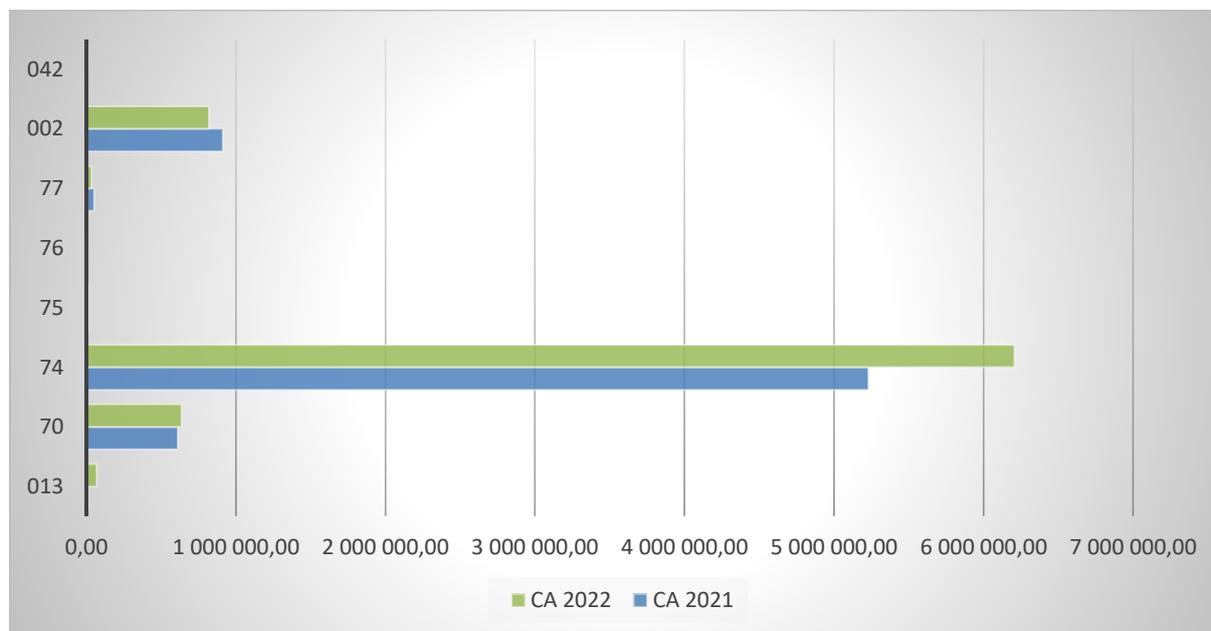
Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **7 783 160,34 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chap	Libellé	CA 2021 (pour mémoire)	BP 2022	CA 2022	% Réalisé 2022	% Evolution 2021/2022
013	Atténuations de charges	9 692,96	15 000,00	68 382,77	455,89	605,49%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	610 880,17	558 200,00	636 138,08	113,96	4,13%
74	Dotations, subventions et participations	5 229 400,05	6 038 780,00	6 207 436,87	102,79	18,70%
75	Autres produits de gestion courante	11 572,56	4 300,00	11 673,19	271,47	0,87%
76	Produits financiers	0,00	0,00	22,73	0,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	51 771,90	25 000,00	33 154,43	132,62	-35,96%
002	Excédent de fonctionnement reporté	912 450,16	818 612,00	818 612,50	100,00	-10,28%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 827,02	0,00	7 739,77	0,00	32,83%
	Totaux	6 831 594,82	7 459 892,00	7 783 160,34	104,33	

Recettes de fonctionnement 2021 / 2022



Chapitre 013 :

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation de la redevance spéciale, par la revente des matériaux recyclables (verre, acier, carton, alu, ferraille...).

Chapitre 74 :

Il concerne les dotations et participations.

Les participations des communautés de communes représentent la principale ressource de ce chapitre, complétée par les soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco TLC...).

Chapitre 75 :

Il concerne les autres produits de gestion courante ; l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations diverses.

Chapitre 77 :

Il comprend essentiellement l'enregistrement des cessions des immobilisations (conteneurs OM, composteurs, matériels divers...) ainsi que des remboursements des sinistres par les assurances et reliquats divers.

SECTION D'INVESTISSEMENT

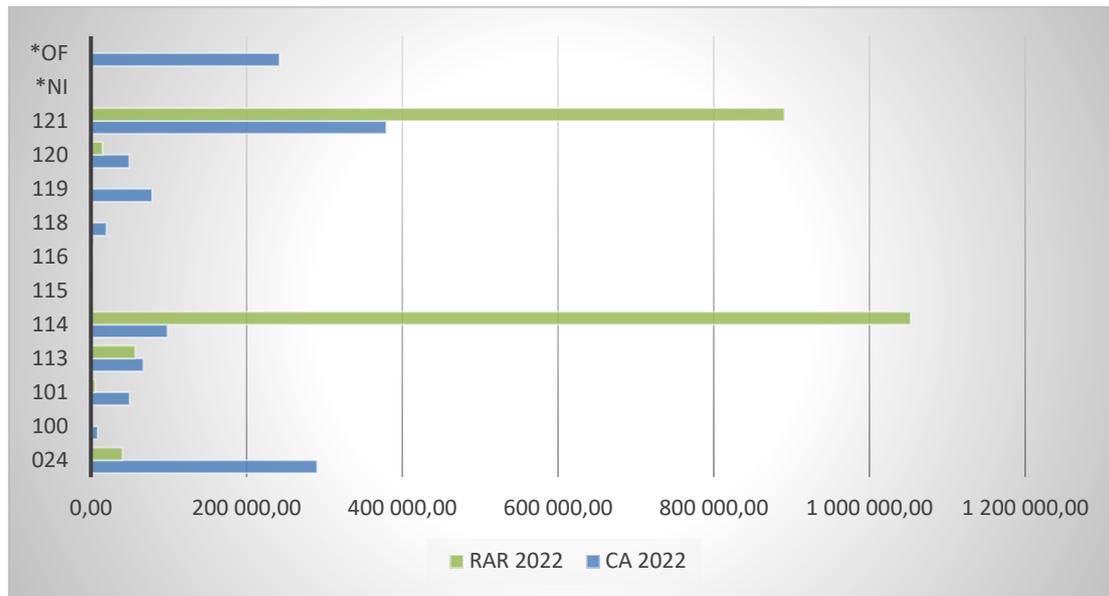
Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à : **1 286 003.26 €**

Elles se répartissent comme suit :

<i>Op</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2022</i>	<i>CA 2022</i>	<i>RAR 2022</i>
024	Aménagement déchèteries	483 400,00	290 529,51	40 620,00
100	Acquisition conteneurs	8 500,00	8 496,84	0,00
101	Aménagement casiers Fauillet	91 700,00	49 719,56	5 400,00
113	PAV	396 100,00	67 516,19	57 150,00
114	Acquisition de véhicules de collecte	1 168 400,00	98 400,00	1 053 000,00
115	Géolocalisation	1 500,00	1 398,00	0,00
116	Equipement atelier	10 000,00	1 443,82	2 010,00
118	Prévention	23 704,00	19 668,24	1 800,00
119	Compacteurs déchets	80 000,00	78 360,00	0,00
120	Construction quai de transfert	53 400,00	49 027,75	14 700,00
121	Regroupement services techniques	1 301 100,00	379 157,92	891 050,00
*NI	Non individualisées	111 795,00	0,00	0,00
*OF	Opérations financières	236 200,00	242 285,43	0,00
	Totaux	3 965 799,00	1 286 003,26	2 065 730,00

Dépenses d'investissement - RAR

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à **3 169 444.57 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Op.	Libellé	BP 2022	CA 2022	RAR 2022
024	Aménagement déchèteries	274 000,00	274 000,00	0,00
113	PAV	220 000,00	220 000,00	0,00
114	Acquisition de véhicules de collecte	374 000,00	374 000,00	0,00
119	Compacteurs déchets	100 000,00	100 000,00	0,00
120	Construction quai de transfert	0,00	9 078,00	0,00
121	Regroupement services techniques	816 000,00	597 785,21	266 000,00
*NI	Non individualisées	111 795,00	11 949,17	0,00
*OF	Opérations financières	2 070 004,00	1 582 632,19	0,00
	Totaux	3 965 799,00	3 169 444,57	266 000,00

Les principales recettes ont été constituées par :

- Le FCTVA
- Les amortissements
- Les emprunts.